

FICHE DE POSTE

Directeur adjoint en charge des affaires générales et des coopérations, des affaires médicales, des affaires juridiques et des relations avec les usagers.

Établissement : Centre Hospitalier de Pau

Direction de rattachement : Direction générale

Positionnement hiérarchique :

Le directeur adjoint exerce ses fonctions sous l'autorité du Directeur. Il est membre de l'équipe de direction et participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie de l'établissement et de la direction commune

Périmètre d'intervention :

- Centre Hospitalier de Pau
- Établissements de la direction commune
- Groupements de coopération sanitaire, Fédération Médicale Inter-Hospitalières relevant du périmètre de sa direction
- Référent de plusieurs pôles médicaux : pôle urgences et pôle de santé publique.

1. Présentation de l'établissement

Le Centre Hospitalier de Pau est un établissement public de santé de référence sur son territoire. Il y développe des activités de recours (Maternité de Niveau 3, Réanimation Pédiatrique et Néonatalogie, Unité Neuro Vasculaire, Unité de Soins Palliatifs, Activité d'embolisation, SAMU 64 B, Unité Médico-judiciaire, TEP-SCAN) et se positionne en situation de référence Sud Aquitaine sur certaines disciplines thrombectomie, chirurgie et SMUR pédiatrique. Il dispose d'un plateau technique de grande qualité et de haute technicité.

L'établissement a adopté en mars 2024 son projet d'Etablissement pour la période 2024 à 2028.

Le Centre Hospitalier de Pau est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule dont sont parties les six établissements de santé publics du territoire. Il s'agit des centres hospitaliers d'Oloron, d'Orthez, des Pyrénées (établissement spécialisé en santé mentale), de Mauléon-Licharre et du centre gériatrique de Pontacq-Nay-Jurançon.

Le projet médico-soignant partagé du GHT Béarn et Soule est également en cours de révision avec un objectif de mise en œuvre au premier trimestre 2024.

Depuis octobre 2017, le Centre Hospitalier de Pau est en direction commune avec le Centre gériatrique de Pontacq-Nay-Jurançon, le centre hospitalier de Mauléon-Licharre, et le centre hospitalier d'Oloron Sainte Marie a depuis le 26 janvier 2024.

2. Description du poste

Sous l'autorité du Directeur, le Directeur adjoint participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle. Il assure le suivi et le pilotage de l'ensemble des coopérations externes de l'établissement qu'elles soient dans le périmètre du Groupement Hospitalier de Territoire ou en dehors. Il coordonne et pilote également l'ensemble de la communication institutionnelle de l'établissement et assure le pilotage opérationnel du Fonds de dotation des hôpitaux du Béarn et De la Soule. Il accompagne également les pôles de l'établissement dans leurs projets de développement qu'il en soit ou non le directeur référent.

De manière plus précise, les actions menées dans chacun des périmètres concernés sont les suivantes :

Direction des affaires médicales :

- Coordination de la gestion et du suivi des carrières (sénior et junior)
- Coordination des contacts avec la CNG, l'ARS sur les questions liées au personnel médical
- Suivi budgétaire mensuel et infra- annuel et construction de l'EPRD PM
- Constitution et suivi des conventions de partenariats et de temps partagé avec les autres établissements du GHT et hors GHT
- Gestion et suivi CME et sous commissions CME
- Gestion et suivi des organisations médicales et du temps de travail
- Animation de la fonction DAM du GHT en lien avec les établissements de la direction commune.
- Gestion de la paye médicale
- Gestion de la formation continue médicale

Direction des relations usagers et des affaires juridiques

- Coordination de la gestion des plaintes, des réclamations, des procédures contentieuses, des réquisitions, des demandes de dossiers médicaux, des demandes de protection fonctionnelle
- Supervision des analyses juridiques réalisées
- Gestion et animation de la commission des usagers et de la commission des usagers de territoire.
- Supervision de l'espace de réflexion éthique

Direction des affaires générales et des coopérations :

- Gestion et suivi de toutes les coopérations de l'établissement : avec les établissements de santé publiques du GHT ou hors GHT, les associations du territoire, les structures et institutions publiques ect...
- Supervision des relations avec l'ARS avec notamment la coordination de l'ensemble des dossiers d'autorisation de soins et d'équipements lourds.
- Supervision et animation de la politique de communication de l'établissement et du GHT
- Supervision et gestion des actions de santé publiques
- Gestion de l'ensemble des instances de l'établissement (hors CSE et CSIRMT) et du GHT
- Animation et coordination opérationnelle, logistique et événementielle du fonds de dotation des établissements du GHT.
- Participation à la mise en œuvre du schéma directeur immobilier de l'établissement
- Assure le suivi et la coordination des coopérations territoriales relevant de sa responsabilité au premier rang desquelles les fédérations médicales inter-hospitalières existantes entre les établissements du GHT et hors GHT.

Référent de plusieurs pôles médicaux

En qualité de directeur référent de plusieurs pôles médicaux, il :

- Accompagne les chefs de pôle et les cadres dans la conduite des projets ;
- Assure un rôle de facilitateur et de médiateur entre les équipes médicales, soignantes et les directions fonctionnelles ;
- Favorise le développement des activités et l'atteinte des objectifs médico-économiques ;
- Contribue à la contractualisation interne et au suivi des résultats des pôles.

Management et gouvernance

- Encadrer, animer et accompagner les équipes placées sous sa responsabilité.
- Développer les compétences des collaborateurs et conduire les évolutions organisationnelles.
- Participer aux gardes de direction.
- Participer aux instances de gouvernance de l'établissement.
- Répondre aux enquêtes nationales, régionales et institutionnelles relevant de son domaine de compétence.

- Représenter l'établissement dans les groupes de travail départementaux, régionaux et nationaux.

3. Profil recherché

Connaissances

- Connaissances approfondies des règles de gestion des ressources humaines médicales.
- Maîtrise du droit hospitalier, du droit de la santé, du régime des autorisations sanitaires et du fonctionnement des instances.
- Solides connaissances en droit des coopérations sanitaires
- Maîtrise des circuits de gestion des plaintes et des réclamations ainsi que des régimes de responsabilité
- Bonne connaissance de l'organisation hospitalière, des politiques de santé et des coopérations territoriales

Compétences

- Forte capacité d'analyse stratégique et d'aide à la décision.
- Forte capacité de synthèse et rédactionnelles
- Aptitude à conduire des projets complexes, à piloter des transformations et à accompagner le changement
- Capacité à manager des équipes pluridisciplinaires et à conduire le changement.
- Maîtrise des techniques d'animation de réunion, de négociation et de communication.
- Capacité à produire des analyses structurées et étayées
- Aptitude à gérer les situations complexes, les priorités et les situations d'urgence.
- Capacités d'adaptation et organisationnelle indispensables au regard du périmètre du poste.

Qualités professionnelles

- Leadership et capacité à fédérer les équipes.
- Qualités pédagogiques.
- Sens du dialogue, de l'écoute et de la concertation.
- Loyauté institutionnelle.
- Disponibilité et réactivité.
- Rigueur, méthode et sens de l'organisation.
- Esprit d'initiative et capacité d'anticipation.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Sens du travail en équipe et des responsabilités.